

## Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée.</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 203<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 15 septembre 2021, et suites.</b>	<b>2</b>
4.1 (6.5) Comité permanent lié à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel	2
4.2 (7.) État de la situation sur l'entente de principe	2
4.3 (8.4) Suivis CRT	3
<b>5. Finance :</b>	<b>3</b>
5.1 Présentation des états financiers	3
5.2 Rapport du comité de surveillance	3
5.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2021	4
5.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021-2022	4
<b>6. Discussions :</b>	<b>5</b>
6.1 Consultation sur les assurances collectives	5
6.2 Principes guidant l'utilisation de la sous-embauche	6
<b>7. Informations :</b>	<b>7</b>
7.1 Relève au comité d'éthique de la recherche (I-09)	7
<b>8. Élections à des comités institutionnels et à des comités internes au SPECS :</b>	<b>8</b>
8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateurs.	8
8.2 Élections à des comités institutionnels	8
8.2.1 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (I-04)	8
8.2.2 Comité consultatif de la recherche (I-08)	8
8.2.3 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (I-10)	8
8.2.4 Comité permanent lié à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (I-16)	9
8.3 Élections à des comités internes au SPECS	9
8.3.1 Comité de surveillance (Syndical-01)	9
8.3.2 Direction des élections et de scrutin (Syndical-02)	10
<b>9. Divers.</b>	<b>10</b>
<b>10. Levée de l'assemblée.</b>	<b>10</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

### **Résolution 204.1**

« Il est proposé de nommer Philippe Langlois à la présidence d'assemblée. »  
Mathieu Poulin-Lamarre propose et Josée Morais appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

### **Résolution 204.2**

« Il est proposé d'accepter les 2 nouveaux membres qui suivent :

- Étienne Marouseau (Chimie)
- Jeannot Fillion (Philosophie) »

Michael Labarre propose et Noémi Roy appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

### **Résolution 204.3**

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté. »  
Jean-Thomas Courchesne propose et Catherine Ladouceur appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 203<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 15 septembre 2021, et suites.

### **Résolution 204.4**

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 203<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 15 septembre 2021 tel que présenté. »  
Jean Fradette propose et Jean-Luc Fillion appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### Suites :

#### 4.1 (6.5) Comité permanent lié à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Lors de l'AG du 15 septembre, en l'absence de candidature, Julie Dionne s'était présentée pour éviter que le poste reste vacant. Julie Dionne démissionne de ce poste, qui sera en élection par la suite aujourd'hui.

#### 4.2 (7.) État de la situation sur l'entente de principe

L'exécutif tient les membres informés dans le QLP. Peu de choses se passent depuis quelques semaines. La demande de conciliation a été acceptée par l'autre partie. Une rencontre a eu lieu entre les deux parties en septembre. Hier, une autre rencontre a eu lieu avec le conciliateur. L'exécutif attend des informations à ce sujet. La partie patronale ne veut pas donner un droit de regard sur la FAD à la partie syndicale, c'est l'enjeu du litige.

- Un membre pose une question sur la FAD : des projets seront déployés dans le réseau, une entente en CRT doit avoir lieu pour cela afin que les membres soient consultés. La partie patronale tente de démarrer des formations sans l'aval des syndicats.
- Un membre demande si c'est le seul point de litige : Il y a eu 4 points présentés lors de la dernière AG (voir PV du 15 septembre). Ces enjeux sont gardés en poche par la partie patronale comme monnaie d'échange contre les enjeux liés à la FAD.

#### **4.3 (8.4) Suivis CRT**

La consultation sur le volet 2 (coordination de département, de programme ou de stage) est le principal suivi. Les membres ont reçu une invitation à une consultation à ce sujet. Au début, la partie syndicale CRT voulait participer à ces consultations, mais par la suite le constat a été fait que les consultations n'avaient pas pour objectif de déterminer les allocations attribuées à chaque département ou programme. La direction est encore à l'étape de s'approprier les dossiers. L'exécutif considère que ces étapes ont déjà été réalisées. La direction doit donc s'approprier les dossiers et l'exécutif sera là pour accompagner les membres au besoin seulement. Les rencontres seront filmées, elles pourront être visionnées au besoin pour comprendre certains enjeux et s'assurer de la neutralité de la démarche. Ces rencontres ne sont pas un lieu de négociation, mais bien un lieu de discussion.

- Un membre salue la décision de l'exécutif de ne pas participer à ces rencontres puisque le travail a été fait. Le travail en partenariat avec la direction était dans un cul-de-sac l'an dernier.

## **5. Finance :**

### **5.1 Présentation des états financiers.**

Jean-Christophe Dominique présente les états financiers de l'année 2020-2021.

Il commence par les faits saillants :

- La dernière année a été hors de l'ordinaire. Certaines dépenses n'ont pas eu lieu étant donné la pandémie, ce qui change le portrait.
- Le Fonds de résistance syndicale est en bonne santé.
- La retraite de l'agent de bureau, Luc Loignon, engendrera certaines dépenses. Alain Paquet vient d'être embauché au SPECS pour remplacer Luc Loignon.
- Il présente ensuite les tableaux de dépenses et de revenus. Il fait ressortir les principales différences par rapport à l'an dernier (remboursement de certains vieux griefs, dépenses liées à la négociation de la convention collective, etc.). La pandémie a entre autres donné lieu à des économies en lien avec la représentation et les déplacements de l'exécutif et des membres sur certains comités.
- Il présente ensuite le solde des fonds. Les finances du SPECS semblent en bonne santé.

### **5.2 Rapport du comité de surveillance.**

Catherine Ladouceur présente les résultats du comité de surveillance. Dominique Dubuc et Michael Kowalak faisaient aussi partie du comité.

L'année financière se terminait en juin 2021. Certains éléments sont davantage traités par le comité : le fonds de résistance syndicale, les fonds d'opération et les suggestions et recommandations (suivi des recommandations des années précédentes et émission de nouvelles recommandations). Catherine présente donc le suivi des recommandations des années précédentes. Certaines sont en cours de

réalisation et d'autres sont entièrement réalisées. Une petite erreur de comptabilisation effectuée depuis 2017 a été notée : un montant d'environ 15 000 \$ pourrait être ajouté au FRS. L'erreur sera corrigée dans l'année à venir. L'état des fonds du SPECS est satisfaisant et permet au SPECS d'avoir les coudées franches.

Les recommandations du comité de surveillance pour l'année à venir sont aussi présentées. Le comité devra également continuer les suivis des recommandations de 2019 et 2020 qui n'ont pas été totalement réalisées.

Au terme de cet examen, le comité de surveillance 2020-2021 recommande que les états financiers soient adoptés par l'assemblée.

### 5.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2021.

#### **Résolution 204.5**

« Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2021. »

Josée Morais propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021-2022.

Jean-Christophe Dominique présente les prévisions budgétaires pour l'année à venir.

- Des membres suggèrent de zoomer pour que les chiffres soient plus visibles à l'écran ou d'imprimer les documents pour une prochaine présentation.

L'embauche d'Alain Paquet engendre une dépense supplémentaire puisque Luc Loignon sera encore à l'emploi du SPECS jusqu'à la fin de l'année (à 3 jours par semaine). De plus, du matériel sera acheté pour installer le nouvel agent de bureau.

- Un membre demande quel salaire sera versé au nouvel employé. Il est suggéré de lire la convention des employés pour voir les échelles salariales.
- Un membre souligne qu'un déficit sera présent. L'embauche de l'agent de bureau engendre effectivement les dépenses, mais les fonds sont suffisants pour couvrir cette dépense.
- Une question est posée concernant le fonds de résistance syndicale, à savoir s'il faut le maintenir à cette hauteur. Un membre suggère que ce point soit amené en AG afin que les membres se positionnent à ce sujet. Il semble suggérer que le party du 50e anniversaire du SPECS aurait été payé avec ce fonds, ce que Mathieu Poulin-Lamarre dément.
- Une question est posée au sujet des montants qui doivent être maintenus dans chaque compte/fonds.
- Un membre suggère que la discussion soit apportée au sujet de l'utilisation des cotisations : est-ce qu'on les augmente? Est-ce qu'on les utilise autrement? D'autres membres vont dans ce sens. Certains aimeraient voir l'évolution du fonds de résistance sur plusieurs années afin de prendre de bonnes décisions. Certains paramètres pourraient être fixés.

#### **Résolution 204.6**

« Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022. »

Lucas Deschênes propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. Discussions :

### 6.1 Consultation sur les assurances collectives

Mathieu Poulin-Lamarre propose une manière de procéder afin de traiter de ce point plus efficacement, puisqu'il revient d'une année à l'autre. Il suggère de traiter en bloc des propositions qui sont à coût nul et, ensuite, de traiter les autres séparément.

D'abord, il présente les propositions 3, 4, 5 et 7 en lien avec les soins dentaires, l'assurance médicaments (ajout d'un médicament) et la modification de l'annexe 4 (personnes chargées d'enseignement à l'Université Laval).

#### **Résolution 204.7**

« Il est proposé d'adopter les recommandations 3, 4, 5 et 7 en bloc. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Félix Morin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

- Des questions d'éclaircissement sur la recommandation 3 sont posées. Une membre est étonnée de voir qu'aucune augmentation n'est associée aux changements liés aux soins dentaires. Il est expliqué qu'une déperdition n'est pas anticipée et que l'adhérent assumera la différence de coût.

Mathieu Poulin-Lamarre explique qu'une augmentation de 0 % de l'assurance-maladie et un congé de primes de 4 % supplémentaires est proposée. Pour le régime dentaire, une augmentation de 4 % et la fin du congé de primes est proposée. Pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de courte durée, des diminutions de primes de 5 % sont proposées. Pour l'assurance-invalidité de longue durée, une diminution de 10 % est proposée.

#### **Résolution 204.8**

« Il est proposé d'adopter la recommandation 1. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Alexandre Brizzard appuie.

Adoptée à l'unanimité.

- Des questions d'éclaircissement sont posées à savoir pourquoi les assurances se portent aussi bien. L'embauche de jeunes professeurs pourrait expliquer les baisses de coût. On anticipe une augmentation du nombre d'étudiants dans les prochaines années, ce qui devrait favoriser l'embauche d'autres jeunes professeurs, donc les coûts ne devraient pas trop augmenter. Ces décisions sont prises au national par la FNEEQ et un comité associé à ce dossier.
- Un membre demande s'il y a un lien entre la recommandation 1 et la recommandation 3 : la réponse est non.

#### **Résolution 204.9**

« Il est proposé d'adopter la recommandation 2. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Mathieu Poulin-Lamarre explique la recommandation 2. On propose d'augmenter l'assurance-vie à un minimum de 75 000 \$. Cela permettrait de diminuer la prime pour tous les adhérents.

- Une membre demande si l'assurance-vie est obligatoire ou facultative : elle est facultative.
- Un membre veut clarifier les coûts pour voir s'il s'agit d'une augmentation ou d'une baisse des coûts. Il aurait aimé voir les vrais chiffres plutôt que des pourcentages. Mathieu Poulin-Lamarre clarifie la question.

### **Résolution 204.10**

« Il est proposé d'adopter la recommandation 6. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Sophie Gagnon appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Mathieu Poulin-Lamarre explique la modification à l'annexe 1 pour les personnes chargées de cours des cégeps qui permettrait d'avoir un accès facilité à l'assurance. Une nouvelle forme de calcul tiendrait compte de l'enseignement régulier et des charges de cours pour établir un pourcentage de tâche. Le SPECS peut décider d'adhérer à l'annexe 1 ou pas.

- Des questions d'éclaircissement sont posées à savoir si l'adhésion serait volontaire ou obligatoire pour les gens concernés. Un membre soutient que pour des travailleurs autonomes qui enseignent à temps partiel, l'adhésion obligatoire serait désavantageuse. Mathieu Poulin-Lamarre souligne que cette proposition origine d'une demande des membres concernés par ce genre de situation.
- Un membre souligne que la décision d'aujourd'hui n'engage pas le SPECS à adhérer à cette mesure au final. Il est également souligné que cette proposition est également à coût nul.

### **Résolution 204.11**

« Il est proposé d'adopter la recommandation 8. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

- Mathieu Poulin-Lamarre explique que la recommandation suivante est liée à la pandémie et aux changements qu'elle a apportés. Il s'agit ici de mieux protéger les gens ayant engagé des frais de voyage avant un changement de niveau de dangerosité du lieu visité. Les modifications concernent donc l'assurance-voyage et l'assurance-annulation de voyage.

## **6.2 Principes guidant l'utilisation de la sous-emploi.**

Julie Dionne souligne sa joie de voir les membres en présence.

Elle explique qu'une sous-emploi a été constatée et que le CRT doit prendre des décisions à savoir comment ces sommes seront utilisées. Elle explique l'attribution des ressources et les raisons de la sous-emploi. La sous-emploi actuelle est de plus de 20 ETC. Elle doit être remise à l'enseignement dans un délai assez court. Il faut donc convenir en CRT d'un plan qui permet de dépenser ces ressources dans les prochaines années.

La direction, avec la partie patronale, a commencé à discuter en CRT depuis deux semaines et il reste encore au moins deux rencontres. La direction a parlé de sa position à ce sujet. L'exécutif souhaite plutôt aujourd'hui s'entendre sur la position de l'assemblée pour la défendre auprès de la direction. L'objectif serait d'avoir une proposition assez souple pour permettre au CRT de négocier.

- Une membre pose une question au sujet de la CI. Elle aimerait savoir quelle est la CI visée actuellement. Il semblerait que les CI en Soins infirmiers ont augmenté dans les dernières années.
- Une question est posée pour vérifier si la sur-emploi a toute été remboursée en plus de la sous-emploi : la réponse est oui.
- Des membres soulignent que la sous-emploi n'est pas nécessairement une bonne nouvelle, elle voudrait dire que les professeurs travaillent trop et qu'il y a un coût humain à cela. Julie Dionne affirme que la sur-emploi a été mentionnée à maintes reprises depuis six ans et que la direction et le CRT sont tout à fait au courant.

Julie Dionne présente la recommandation et explique les principes que l'exécutif aimerait défendre :

### **Résolution 204.12**

« Il est proposé que l'exécutif du SPECS et l'équipe CRT défendent les principes suivants lors de la négociation de l'utilisation de la sous-embauche :

- Utiliser les annexes avant la sous-embauche ;
- Allouer la ressource en priorité au volet 1 ;
- Mettre en place des mesures prévisibles pour la durée du remboursement ;
- Rémunérer justement la tâche déjà effectuée et éviter la perte de tâche dans certaines situations ;
- Soutenir le principe que la meilleure personne pour encadrer un étudiant.e est son enseignant.e ;
- Utiliser la ressource afin de faciliter l'intégration des nouveaux collègues et des collègues précaires. »

Julie Dionne propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

- Des questions d'éclaircissement sont posées au sujet du volet 3. Julie Dionne souligne que les calculs concernent probablement l'année 2020-2021 et la session d'automne. Il est précisé que 15 ECT de sous-embauche sont en fait ajoutés à 6 ETC cumulés l'année précédente.
- Une membre se demande pourquoi les informations et les calculs n'ont pas été faits pendant l'été.
- Une question est posée au sujet des abandons Covid qui amplifient le fait que des étudiants ne sont pas financés.
- Une question est posée à savoir si la direction souhaite garder des ETC en banque.
- Une membre souligne que pour certains départements les ressources au volet 3 seraient plus utiles que le volet 1. Julie Dionne souligne que dans ces cas, le critère des tâches déjà effectuées irait dans le sens des besoins de ces départements.
- Un membre souligne l'importance de la formation pédagogique qui devrait être offerte pour les nouveaux enseignants et enseignantes. L'exécutif souligne que certaines enveloppes existent déjà pour le perfectionnement des enseignants et enseignantes, alors il faut éviter de créer un précédent en utilisant la sous-embauche pour cela. L'enveloppe E-104 qui sert à cela aurait été oubliée dans les dernières années et devrait être remise de l'avant.
- Une membre demande quels sont les délais pour soumettre les projets. Une réponse suivra plus tard.
- Un membre souligne l'alourdissement de la tâche que les professeurs vivent depuis des années, ce qui devrait être rappelé à la direction. Il souligne aussi que les professeurs en ont assez des projets, qui demandent aussi du temps, et veulent que l'argent soit investi dans les classes. Certains croient que les sommes devraient aller seulement au volet 1.
- Un membre soutient que les autres membres du personnel qui gravitent autour des étudiants et étudiantes font aussi partie de l'encadrement nécessaire aux étudiants et étudiantes. La tâche en encadrement au volet 2 semble aussi importante pour certains membres, pour les responsables d'encadrement entre autres.

L'exécutif réitère l'importance d'avoir un mandat fort de l'assemblée pour négocier avec la direction.

## **7. Informations :**

### **7.1 Relève au comité d'éthique de la recherche (I-09).**

Annie-Chantal Guibord, en tant que secrétaire du comité d'éthique de la recherche, cherche des



membres suppléants puisqu'un collègue quittera le comité en avril 2022 (retraite). Le comité se réunit environ 8 fois par année, le mandat est de 3 ans. Pour avoir plus d'informations, écrire par courriel à Annie-Chantal. Le membre suppléant pourrait voir ce qui est fait en assistant aux rencontres cette année et devenir un membre permanent éventuellement.

- Un membre demande s'il faut être dans un programme qui a des cours liés à la recherche : non, le comité est ouvert à tous. L'intérêt est le critère principal.

## 8. Élections à des comités institutionnels et à des comités internes au SPECS :

### 8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateurs.

#### **Résolution 204.13**

« Julie Dionne est proposée comme directrice d'élection en remplacement de Jean-Thomas Courchesne, Philippe Langlois comme président d'élection, Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections et Josée Morais et Mathieu Deschamps comme scrutateurs. »

Philippe Langlois propose et Yvon St-Jean appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### 8.2 Élections à des comités institutionnels.

#### 8.2.1 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (I-04).

1 poste : un mandat de deux ans.

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Michèle Le Risbé est proposée par Sylvain Charbonneau.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Michèle Le Risbé** est élue par acclamation.

#### 8.2.2 Comité consultatif de la recherche (I-08).

1 poste : un mandat de 1 an.

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Mélissa Blandford.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Mélissa Blandford** est élue par acclamation.

#### 8.2.3 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (I-10).

1 poste : un mandat de deux ans.

Ouverture de la période de mise en nomination :



- Georges Desmeules se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Georges Desmeules** est élu par acclamation.

#### **8.2.4 Comité permanent lié à la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (I-16).**

1 poste : un mandat de 2 ans.

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Geneviève Charest.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Geneviève Charest** est élue par acclamation.

### **8.3 Élections à des comités internes au SPECS.**

#### **8.3.1 Comité de surveillance (Syndical-01).**

3 postes : des mandats de janvier à décembre 2021.

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Catherine Ladouceur se propose.
- Dominique Dubuc se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Catherine Ladouceur** et **Dominique Dubuc** sont élues par acclamation. **Un poste demeure vacant.**

### 8.3.2 Direction des élections et de scrutin (Syndical-02).

1 poste : un mandat de janvier à décembre 2022.

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Jean-Thomas Courchesne est proposé par Jean-Luc Filion.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

- **Jean-Thomas Courchesne** est élu par acclamation.

## 9. Divers.

Aucun point.

## 10. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 204.14**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 14h10. »

Julie Dionne propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

---

Philippe Langlois, présidence d'assemblée

---

Julie Dionne, présidente

---

Evelyne Letendre, secrétaire